

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 52 (1923)
Heft: 15

Rubrik: Un écho de la réunion générale des institutrices, à Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5 à 7,000 hommes de landsturm n'avaient que des armes blanches. Un grand nombre se présentèrent avec des faux.

Préparatifs militaires fribourgeois. — Le gouvernement (Castella, p. 549) avait nommé une commission de défense ; Philippe de Maillardoz était le commandant en chef des troupes fribourgeoises. Celles-ci avaient établi à Bertigny une redoute (fort St-Jacques) armée de 3 canons et 33 fantassins.

Défectuosités d'organisation. — 1° Maillardoz n'était pas aimé de la troupe ; 2° le Directeur des finances fermait sa caisse à toutes dépenses militaires ; 3° les chefs ne possédaient pas l'unité de vue.

Action contre Fribourg. — 1° Investissement de Fribourg sauf du côté de la montagne ; 2° Conclusion d'un armistice avec Dufour campé près de Belfaux ; 3° Attaque du fort St-Jacques par l'artillerie et l'infanterie vaudoises (Castella p. 554).

Capitulation. — (Castella, p. 555). Après le combat de Bertigny, le Conseil d'Etat résolut de conclure une capitulation qui stipulait :

- a) La renonciation de Fribourg au Sonderbund ;
- b) L'occupation de la ville et des fortifications par les troupes fédérales ;
- c) Le licenciement et le désarmement des milices fribourgeoises.

Parler de l'état de surexcitation dans lequel se trouvaient les troupes fribourgeoises à la nouvelle de la capitulation — de l'intervention de Mgr Marilley. — Décrire les scènes de pillage et de violence qui marquèrent l'occupation de Fribourg (Collège Saint-Michel, pensionnat des Jésuites, Séminaire, couvent des Rédemptoristes, les caves de l'Hôpital).

Relever le fait que *Dufour* — qui n'était pas un radical — exécute les ordres de la Diète et s'efforce personnellement d'être humain ; la faute des désordres retombe sur ses subordonnés et sur ses troupes indisciplinées.

Notre Manuel d'histoire nationale nous fournira les renseignements sur l'attaque décisive contre l'armée principale du Sonderbund et les conséquences qui découlèrent de cette campagne.

Th. SCHNEUWLY.

Un écho de la réunion générale des institutrices, à Fribourg

Pourquoi ces réunions générales ? Quelle en est l'origine ?

Il y a quelques années, la Société des institutrices demanda à Sa Grandeur Mgr Besson de bien vouloir présider la réunion mensuelle de novembre. Monseigneur répondit à notre demande avec sa bonté habituelle. Désireuses de faire bénéficier nos chères collègues des précieux enseignements du Chef du diocèse, nous convoquions à cette assemblée toutes les institutrices du canton. Bien agréable fut notre surprise, lorsque, au jour fixé, nous vîmes nos amies arriver si nombreuses que la place manquait dans la salle préparée pour la circonstance. Ce fut pour nous une révélation. Et dès ce moment, la réunion générale d'automne fut inscrite dans notre programme. Monseigneur veut bien, chaque année, nous faire l'honneur de sa visite, devenue traditionnelle ; il est inutile de dire que le nombre des auditrices va sans cesse croissant.

Ainsi, jeudi 8 novembre, malgré le temps peu engageant, nos vaillantes institutrices arrivèrent de toutes les parties du canton. Plus de quatre-vingts avaient répondu à notre appel. Nous les en remercions de tout cœur ; leur présence est pour nous un grand encouragement. Nous transcrivons ici, pour nos collègues

absentes, le bref résumé de l'allocution que Monseigneur a bien voulu nous adresser :

« Le mois de novembre, par la fête de la Toussaint et par la Commémoration des trépassés, met en valeur le dogme de la Communion des Saints, si consolant pour nous et si important au point de vue éducatif. Pour nous, il est bon de sentir que nous sommes les membres d'une grande famille, que nous avons le droit de compter sur l'appui de nos amis du Ciel et que nous pouvons, à chaque instant, venir en aide à nos amis du purgatoire. D'une part, sentiment de sécurité, d'autre part, sentiment d'activité toujours efficace.

« Au point de vue éducatif, le dogme de la Communion des Saints peut enseigner mieux aux enfants leur destinée véritable, qui n'est pas la vie présente, mais le bonheur du Ciel. Il développe en eux le sens social en leur rappelant que l'Eglise et la religion ne sont pas seulement quelque chose d'individuel, mais quelque chose de collectif, et que la collectivité chrétienne, la grande famille du Christ, se compose de membres qui tous doivent agir les uns pour les autres. Il rend leur cœur meilleur en leur apprenant qu'ils peuvent et doivent, même tout petits, faire beaucoup pour les défunts.

« L'institutrice catholique, qui ne veut pas seulement instruire mais *élever* ses *élèves*, a donc, dans le dogme de la Communion des Saints, une source de joies consolantes pour elle-même et un excellent moyen de formation pour les enfants dont la charge lui a été confiée. »

Celles qui ont eu le bonheur d'entendre cette allocution, dans le détail, y ont trouvé le modèle d'excellentes leçons de morale à donner à nos élèves.

Où puiserions-nous, en effet, mieux que dans les enseignements si riches de l'Eglise et ses fêtes si touchantes, les moyens de former le cœur de nos petits écoliers ?

Comme conclusion, Monseigneur commenta cette pensée de saint Augustin, qu'il livra à la méditation de toutes les institutrices présentes : « Donner seulement de la lumière, c'est vain ; ne donner que de la chaleur, c'est peu ; mais donner en même temps la lumière et la chaleur, c'est la perfection. »

Je ne m'étendrai pas sur la joie et le réconfort que nous apportèrent la présence et les encourageantes paroles de Sa Grandeur, écoutées avec un religieux respect. Rendre plus facile et plus parfait l'accomplissement de notre devoir, telle est la principale raison de nos réunions générales.

Comment une institutrice s'y prit pour intéresser ses élèves à l'œuvre de « Pro Juventute »

« Voici quatre grandes semaines que Marie manque les classes », remarqua la maîtresse en ouvrant sa leçon. « Pauvre chère enfant, pourvu que sa maladie ne la tienne pas trop longtemps éloignée de l'école ! » — « Déjà dans la classe en dessous, elle manquait bien souvent », répond une fillette. « Elle n'est jamais tout à fait bien portante. Il faudrait... je ne sais pas quoi. » — « Eh bien, je le sais, moi », reprend l'institutrice. « Si vous lui écriviez des lettres pour lui donner vos conseils. Ce serait peut-être utile. »

Sitôt dit, sitôt fait. Les lettres écrites, on se mit à les lire en commun. Les unes donnaient des règles d'hygiène, les autres recommandaient à Marie de s'annoncer auprès d'une société qui possédait une maison de convalescence pour